

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

Le 21 février 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 12 février 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Annelise BRAYER (pouvoir à Jeannine Druot)

Christian COULON a été nommé secrétaire de séance.

1- PLU – approbation suite au contrôle de légalité

DCM 01-a-21022014-

Suite au contrôle de légalité, le Préfet a adressé un courrier faisant apparaître des modifications à apporter sur les documents ou les plans du P.L.U.

M. le Maire insiste sur le fait que les observations portent sur des points qui n'ont jamais fait l'objet de remarque lors de l'élaboration du P.L.U, y compris par les services de l'Etat.

Mais, lors de son rendez-vous téléphonique avec Monsieur le Préfet, il a été fermement dit que les modifications ou compléments devaient être apportés aux différents documents sinon le P.L.U serait caduque.

Autant les modifications qui portent sur des points de détails ne posent aucun problème et seront facilement apportées, autant le point concernant la surface maximale de 1000 m², pour les constructions commerciales, imposée par le SCOT, est préjudiciable pour le développement de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer sa délibération du 18 octobre 2013 en ce qui concerne les éléments à modifier et approuve les nouvelles dispositions comme suit :

³⁵/₁₇ Concernant les zones humides, les zones humides présentes aux lieux-dits « Prés Maigret » et « A Coupot » ont été reportées sur les plans de zonage.

³⁵/₁₇ Concernant la zone 2AU située le long de la RD 70, les deux habitations existantes ont été intégrées en zone UB.

³⁵/₁₇ Concernant les voies bruyantes, les bandes de part et d'autre des voies, à l'intérieur desquelles les bâtiments à construire doivent faire l'objet de mesures d'isolement acoustique particulières, ont été reportées sur les plans de zonage

³⁵/₁₇ Concernant les risques naturels, les recommandations et prescriptions en matière de constructions dans les secteurs à risques naturels (phénomène karstiques et mouvements de terrain) ont été insérées dans le rapport de présentation (chapitre risque) et le règlement (Annexe 2).

³⁵₁₇ Concernant l'article R 111-21 du code de l'urbanisme, la dérogation accordée aux articles 11 du règlement aux bâtiments et équipements publics a été supprimée.

³⁵₁₇ Concernant l'Espace boisé classé situé au sud de la zone 1AUa, une modification a été apportée afin de permettre le passage de la ligne RTE et de ne pas contrarier d'éventuels travaux sur cet ouvrage.

³⁵₁₇ Concernant le règlement, l'ensemble des observations réglementaires émises par le préfet du Doubs a été pris en compte.

³⁵₁₇ Concernant les résurgences observées dans la zone 1AUd, elles ont été cartographiées sur les plans de zonage.

³⁵₁₇ Concernant la limitation de l'implantation des nouvelles surfaces commerciales, la commune limite à 1000 m² les nouvelles surfaces de ventes d'un seul tenant afin d'être compatible avec le SCOT.

2- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

Jean-Marc Bousset présente le bilan 2013 de la régie d'assainissement – il est voté par tous les membres présents (sauf par le Maire, comme le prévoit la Loi). Le compte de gestion établi par la Trésorerie est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	CA 2013
C/1391	amortissements subventions	9 392.00 €	9 391.13 €
C/2762-041	Remboursement TVA par le fermier	25 000.00 €	0
C/2315	Travaux	114 385.51 €	0
	TOTAL DES DEPENSES	148 777.51 €	9 391.13 €

Comptes	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
C/001	Excédent d'investissement reporté	63 996.51 €	63 996.51 €
C/2813	Amortissements	14 917.00 €	14 916.25 €
C/28158	Amortissements	19 864.00 €	19 863.58 €
C/2315-041	Remboursement TVA par Gaz et Eaux	25 000.00 €	0
C/2762	Remboursement TVA	25 000.00 €	0
	TOTAL DES RECETTES	148 777.51 €	98 776.34 €
	x	89 385.21 €	

Comptes	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	CA 2013
C/6061	Eau		61.25 €
C / 615	Entretien	240 228.52 €	3 678.56 €
C / 6811	Amortissement (opération d'ordre)	34 781.00 €	34 779.83 €
C / 621	Frais de personnel	500.00 €	0
	TOTAL DES DEPENSES	275 509.52 €	38 519.64 €

Comptes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	
C/ 002	Excédent de fonctionnement N-1	176 017.52 €	176 017.52 €
C / 70611	Surtaxe Communale	43 000.00 €	47 138.17 €
C / 704	Taxe raccordement au Réseau	25 000.00 €	17 500.00 €
C / 74	Prime Agence de l'Eau	17 000.00 €	6 292.67 €
C / 7063	Participation Commune pour eaux pluviales	5 000.00 €	4 784.00 €
C / 7064	Remboursement eau STEP par SAUR	100.00 €	61.25 €
C / 777	Réintégration subv / amortissements	9 392.00	9 391.13 €
	TOTAL DES RECETTES	275 509.52 €	261 184.74 €
		X	222 665.10 €

DCM 02-a-21022014– L'excédent d'investissement 2013 s'élève à 89 385.21 € - il sera reporté à la section d'investissement du budget 2014

L'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à 222 665.10 € - il sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2014.

3- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 : BUDGET CAVEAUX

DCM 03-a-21022014

Jean-Marc Bousset présente le bilan 2013 « caveaux » qui est en fait un budget de gestion de stock

Dépenses fonctionnement		3 396.04
C/002 déficit antérieur	177.60	
C/7135 variation de stocks	3 218.44	
Recettes fonctionnement		3 218.44
C/7135 variation de stocks	3 218.44	
Résultat		- 177.60
Dépenses d'investissement		6 436.88
C/001 déficit antérieur	3 218.44	

C/355 stock produits finis	3 218.44	
Recettes d'investissement		6 436.88
C/355 stock produits finis	3 218.44	
C/1687 autres dettes	0	
Résultat		- 3 218.44

Les résultats 2013 seront reportés au budget 2014 – l'équilibre de la section d'investissement du budget 2014 se fait par une avance du budget communal Le Conseil Municipal vote le compte de gestion de la trésorerie ainsi que le compte administratif 2013 (sauf le Maire) qui lui correspond.

4- DESIGNATION DU JURY D'ASSISES 2015

Le recrutement des jurés s'effectue à partir d'une liste annuelle établie en fonction de la population – pour Pouilley, le chiffre est de 1 juré.

La commune doit tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui indiqué (les personnes doivent avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit)

Les personnes désignées pour être sur la liste préparatoire communale sont :

NOM et Prénoms	Adresse
SALOMON Bernadette	6 rue de Miserey
LACROUTE David	1, A Beauregard
DUMONT épouse BLONDEAU-PATISSIER Françoise	1, rue de Serre

5- FORETS – PROGRAMME 2014 ET INFORMATIONS

DCM 05-a-21022014

Le Maire présente, comme chaque année, le programme proposé par l'O.N.F des travaux forestiers qu'il est souhaitable de réaliser en 2014.

Des travaux sylvicoles, de régénération naturelle et de plantation seront réalisés dans les parcelles 16, 20, 21 et 26 (route de Champagny) pour un montant de 5 541.62 € HT (TVA 10 %)

Des travaux de maintenance seront réalisés sur la parcelle 21 pour un montant de 1 911 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis global d'un montant de 7 452.62 € HT (8 197.88 € TTC)

vente de bois énergie

L'ONF a fait parvenir l'offre de bois énergie concernant le chantier de déboisement pour la future voie RD 5 à 28 € la tonne.

Vente de bois de chauffage de la parcelle 4

ADS BOIS a également fait une offre intéressante pour la vente de bois de chauffage : 3 050 € HT.

6- CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA S.P.A

DCM 06-a-21022014

Conformément au code rural et au code des communes concernant la divagation des chiens, le Maire propose de renouveler la convention annuelle signée avec la S.P.A pour accueillir les chiens capturés par la commune.

Un numéro de téléphone a été mis à disposition des communes signataires qui pourront déposer les chiens tous les jours y compris le dimanche et les jours fériés. Dans certains cas exceptionnels, la SPA se déplacera avec la gendarmerie ou les pompiers pour récupérer l'animal.

Le montant de la cotisation est de 0.35 € par habitant soit 683.90 € par an.

Suite aux remarques faites, l'année dernière, par des élus, une demande a été adressée à un centre canin pour connaître ses prestations : l'accord proposé concerne uniquement la capture des chiens errants – le coût est de 216 € par mois et un prix (non connu) par capture est appliqué – la convention avec la SPA doit malgré tout être signée car lorsque le maître ne se fait pas connaître, l'animal est conduit, dès le deuxième jour, à la SPA.

Le Conseil Municipal, sauf M. Debois qui s'abstient, autorise le Maire à signer la convention avec la SPA.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ Convention avec le Conseil Général du Doubs logiciel e.magnus

Depuis les années 80, les communes bénéficient d'une suite logicielle mise en place par le Conseil Général du Doubs pour toute la gestion locale (finances, ressources humaines, services à la population...) ainsi que d'une assistance technique.

En fin d'année 2013, de nouveaux logiciels ont été installés pour la comptabilité, la gestion du personnel et de la paye, la gestion de la relation avec les citoyens, la facturation, la dette et les documents administratifs.

Une nouvelle convention est proposée pour déterminer les modalités d'installation et de maintenance assurées par le Département du Doubs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

○ Remboursements de sinistres

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de chèques correspondant au remboursement de différents sinistres :

- ✓ 146.20 € pour une vitre de la salle des fêtes

- ✓ 776.20 € et 429.99 € pour le vandalisme sur la salle des fêtes, salle de classe et lampadaire.

- **Mines de sel**

Un dossier a été déposé, à nouveau, concernant la concession de mines de sel gemme de Pouilley les Vignes.

Aucune observation ne sera apportée.

AFFOUAGE

Inscription au secrétariat de mairie – prix : 34 € le stère